

Les conditions financières des étudiants de Lille 1

L'Université des Sciences et Technologies - Lille 1 a demandé à l'OFIP de lancer un programme d'études sur les conditions financières de ses étudiants afin de répondre aux besoins du Service Vie de l'étudiant.

Quelques traits marquants peuvent être retenus :

- 2 étudiants sur 3 ne vivent pas chez leurs parents, 2 étudiants sur 3 ont eu une activité rémunérée (essentiellement durant les vacances d'été),
- 40% des étudiants ont obtenu une bourse mais 2 sur 3 disent avoir connu des difficultés financières durant les premiers mois de l'année universitaire et un étudiant sur 3 juge ses ressources financières insatisfaisantes,
- enfin, si l'aide familiale versée à l'étudiant fluctue selon les situations socioprofessionnelles, les parents participent de façon majoritaire à certaines dépenses comme les frais d'inscription et les dépenses de santé.

La situation des étudiants étrangers est particulièrement difficile : ils cumulent le fait de ne pas avoir de bourse ni d'exonération de certaines dépenses tout en ayant des difficultés à trouver un emploi pour financer leurs études ; ils dépendent donc majoritairement de leur famille et des moyens que celle-ci peut leur octroyer.

Damien CASTELAIN

Responsables de l'enquête

Nathalie JACOB

Martine CASSETTE

Directrice de l'OFIP



Bref sur l'enquête

Du 21 mars au 15 mai 2005, l'OFIP a interrogé les étudiants inscrits à l'Université des Sciences et Technologies-Lille1 en diplôme prioritaire. Une vaste campagne de publicité sur le campus et par mail invitait les étudiants à répondre à un questionnaire sur le site internet de l'université (les inscrits en Doctorat, HDR, DU et DAEU ont été exclus du champ d'interrogation). Face à leur très faible taux de réponse, les étudiants de 27 ans et plus (traditionnellement assimilés à la formation post initiale) ont été exclus des résultats de l'enquête.

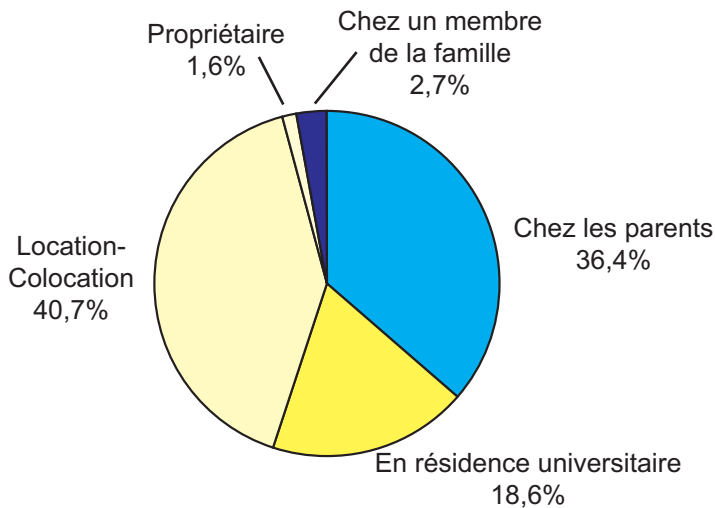
Un étudiant sur six a répondu à cette enquête qui s'intéresse à leurs conditions financières et plus précisément aux situations familiales, au logement, au travail rémunéré, aux bourses, aux aides familiales, ainsi qu'aux difficultés financières rencontrées.

La population des 2359 répondants a été redressée afin de corriger les variations issues des différents taux de réponse. Les variables utilisées pour le redressement sont le sexe, la nationalité, l'âge, l'origine sociale, la filière d'inscription et le fait d'être boursier ou non.

N°28

Juillet 2005
Les conditions
financières
des étudiants
de Lille 1

DEUX ÉTUDIANTS SUR TROIS HABITENT HORS DU DOMICILE DES PARENTS

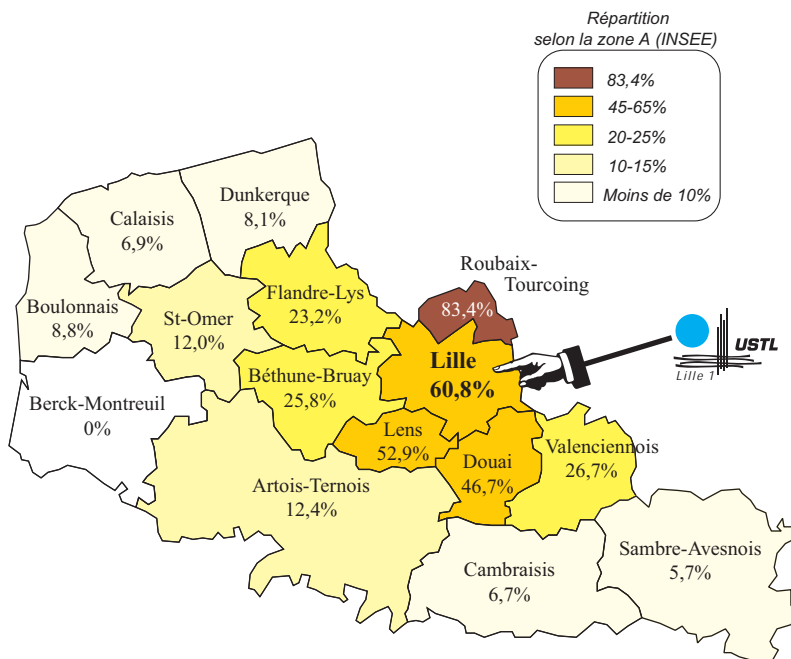


- Où habitent les étudiants ? -

Parmi les décohabitants (étudiants résidant hors du domicile des parents), 64% vivent en location-colocation, 30% en résidence universitaire, 4% chez un membre de leur famille et 2% sont propriétaires de leur logement.

Deux tiers des décohabitants vivent seuls.

- Taux de maintien au domicile des parents selon l'origine géographique -



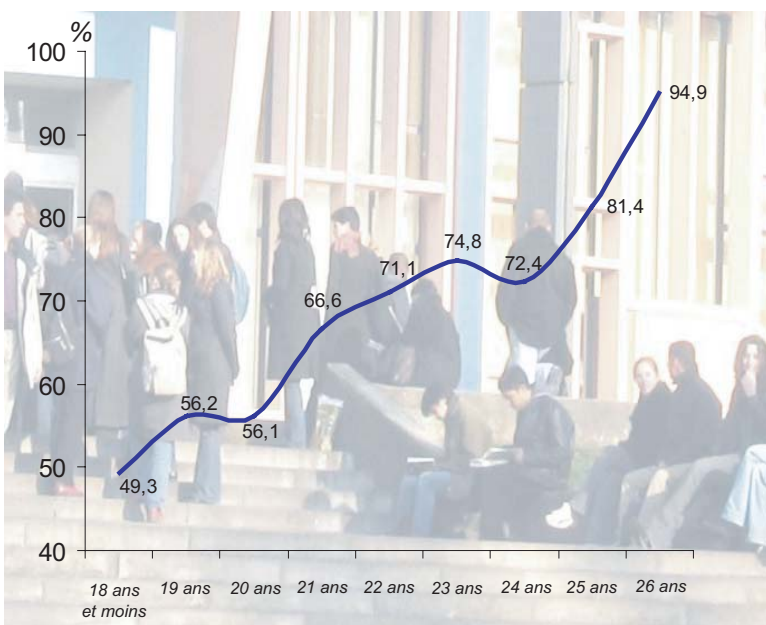
La cartographie "maintien au domicile des parents" et origine géographique (adresse des parents déclarée au moment de l'inscription) montre clairement l'effet de proximité vis-à-vis de l'université ainsi que des facilités de transports (autoroute, train et métro pour la zone de Roubaix-Tourcoing par exemple).

Plus l'étudiant est âgé, plus la décohabitation est élevée : 95% des étudiants de 26 ans n'habitent plus chez leurs parents alors qu'ils sont un sur deux pour les 18 ans et moins.

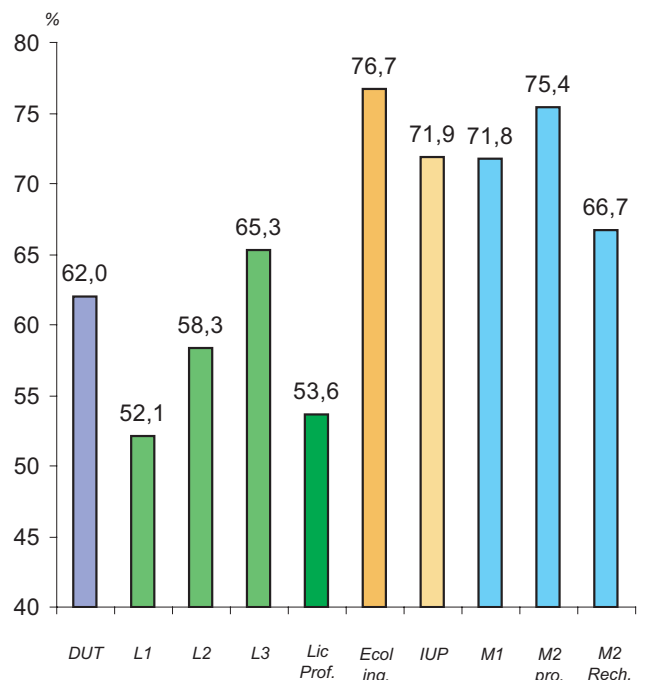
De même, plus le niveau du diplôme d'inscription est élevé, plus le taux de décohabitation est élevé.

Cela est particulièrement marquant pour des diplômes où l'attraction des étudiants dépasse le cadre du Nord Pas-de-Calais (Masters Pro 75% et écoles d'ingénieurs 77%).

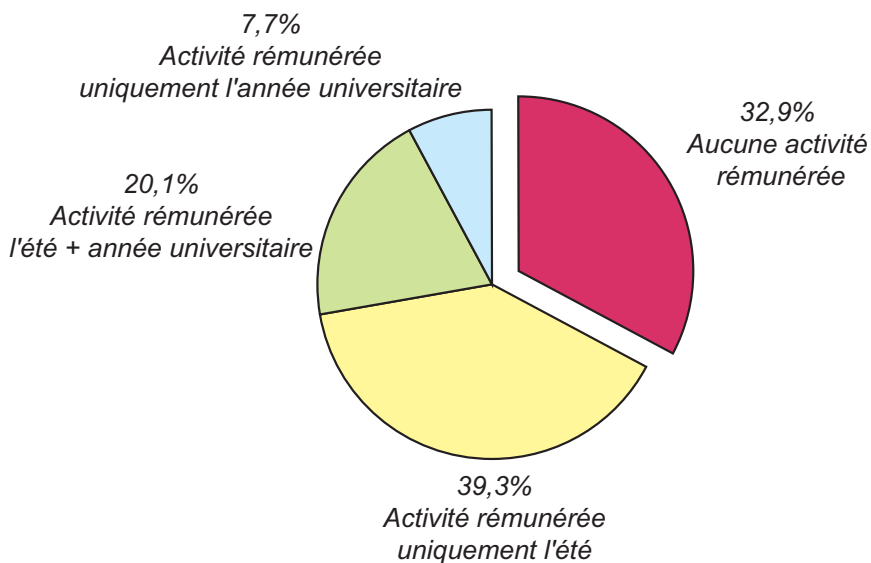
- Décohabitation selon l'âge -



- Décohabitation selon le diplôme -



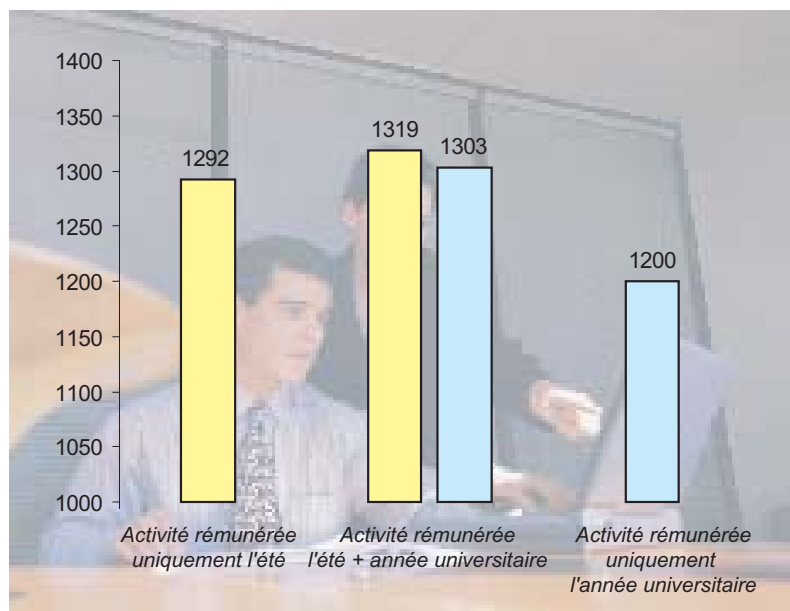
DEUX ÉTUDIANTS SUR TROIS ONT EXERCÉ UNE ACTIVITÉ REMUNÉRÉE



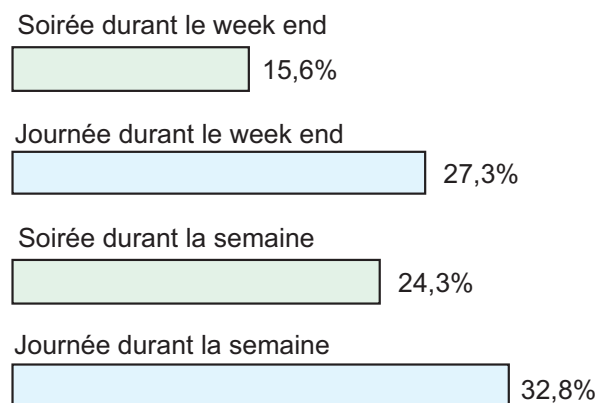
39% des étudiants travaillent l'été pour un revenu global net moyen de 1292 euros. Cette période se révèle importante puisque en deux mois les étudiants gagnent autant que durant l'année universitaire (1200 euros). Un étudiant sur cinq travaille aussi bien l'été que durant l'année universitaire.

57% des étudiants exerçant une activité rémunérée depuis la rentrée universitaire déclarent travailler durant la semaine.

- Revenu global net moyen issu du travail rémunéré pour l'année 2004/2005 -



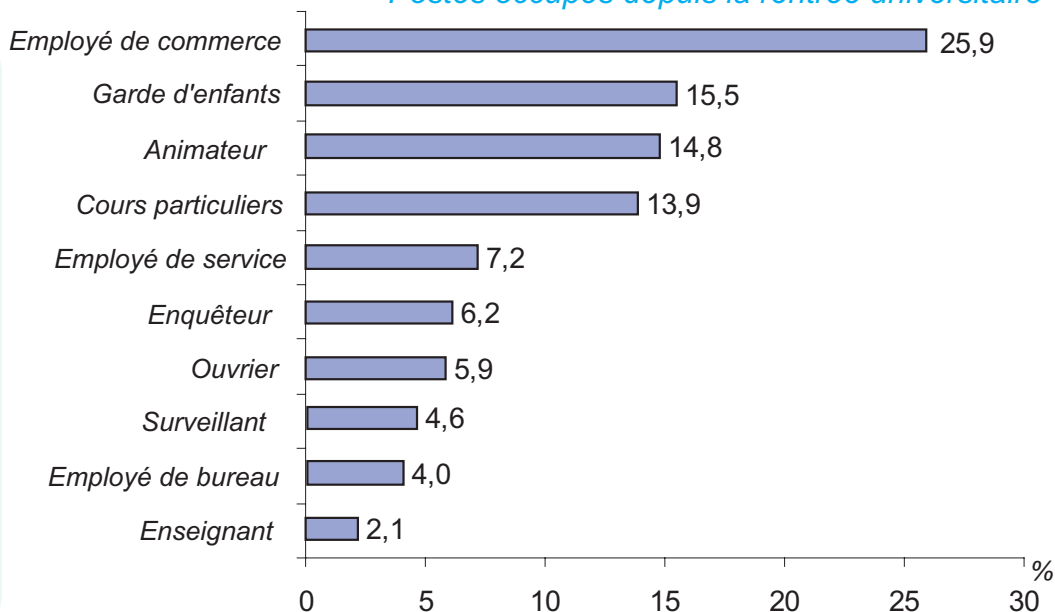
- Depuis la rentrée universitaire, à quel moment de la semaine travaillez-vous ? -



Les postes les plus fréquemment occupés (de manière exclusive ou en combinaison) sont ceux d'employés de commerce (26% sont serveurs, vendeurs, hôtesse d'accueil ou réalisent des inventaires en grande surface), de garde d'enfants (16%), d'animateurs (15%) et de cours particuliers (14%).

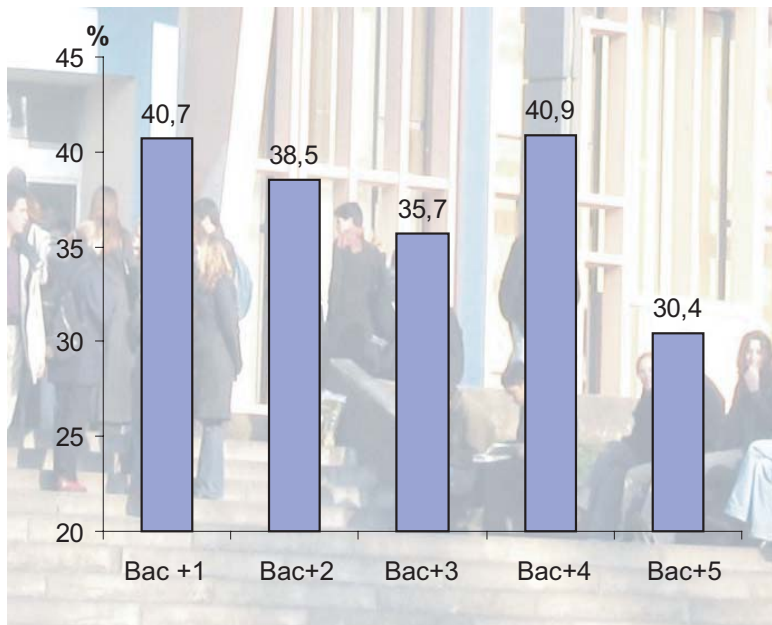
Parmi les étudiants exerçant une activité rémunérée la soirée en week-end (16%), il s'agit principalement de garde d'enfants et de postes d'employés dans la restauration.

- Postes occupés depuis la rentrée universitaire -



38% DES ÉTUDIANTS ONT UNE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

- Taux de boursiers sur critères sociaux selon le niveau d'inscription -



41% des étudiants inscrits à bac+1 et bac+4, soit des niveaux d'entrée en licence et master, ont obtenu une bourse sur critères sociaux. Ce taux est plus faible au niveau des bac+5 (30%), compensé en partie par l'attribution de bourses sur critères universitaires.

Montant annuel de la bourse :

Echelon 0 : permet à son bénéficiaire d'être exonéré des droits d'inscription et des frais de sécurité sociale étudiante.

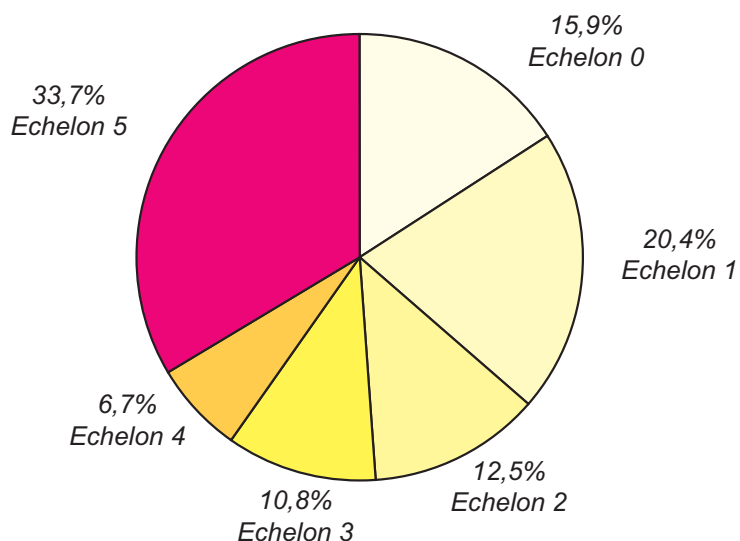
Echelon 1 : 1315 €
 Echelon 2 : 1982 €
 Echelon 3 : 2540 €
 Echelon 4 : 3097 €
 Echelon 5 : 3554 €

- Répartition des boursiers sur critères sociaux selon le montant annuel de la bourse -

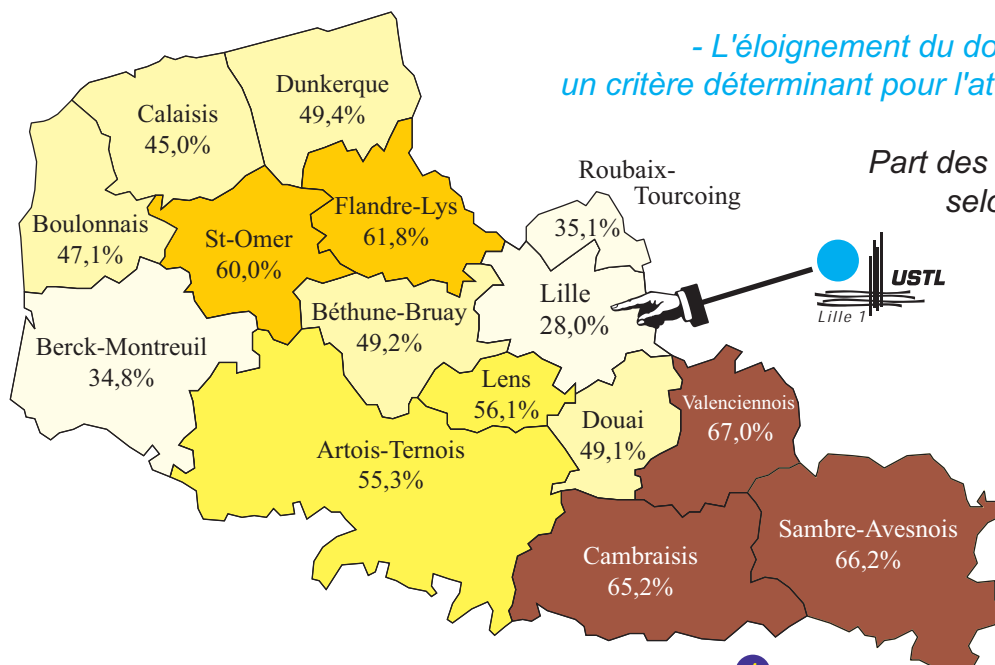
Un étudiant sur trois obtient une bourse d'échelon maximum, soit 3554 euros pour son année d'études.

Plus le domicile familial est éloigné de l'USTL, plus le taux de boursiers sur critères sociaux augmente, ainsi 2 étudiants sur 3 originaires des zones de Valenciennes, Cambrai et Sambre-Avesnois obtiennent une bourse.

La zone de Roubaix et la zone de Sambre-Avesnois ont une structure socioprofessionnelle proche (respectivement 25% et 29% d'étudiants dont le père est "ouvrier"), mais le taux de boursiers varie de 35% pour la zone de Roubaix à 66% pour la zone de Sambre-Avesnois.

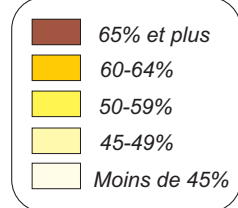


- L'éloignement du domicile familial : un critère déterminant pour l'attribution des bourses ? -



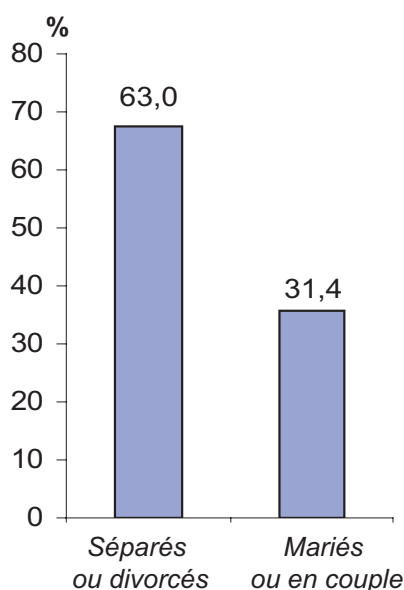
Part des boursiers sur critères sociaux selon l'origine géographique

Répartition selon la zone A (INSEE)

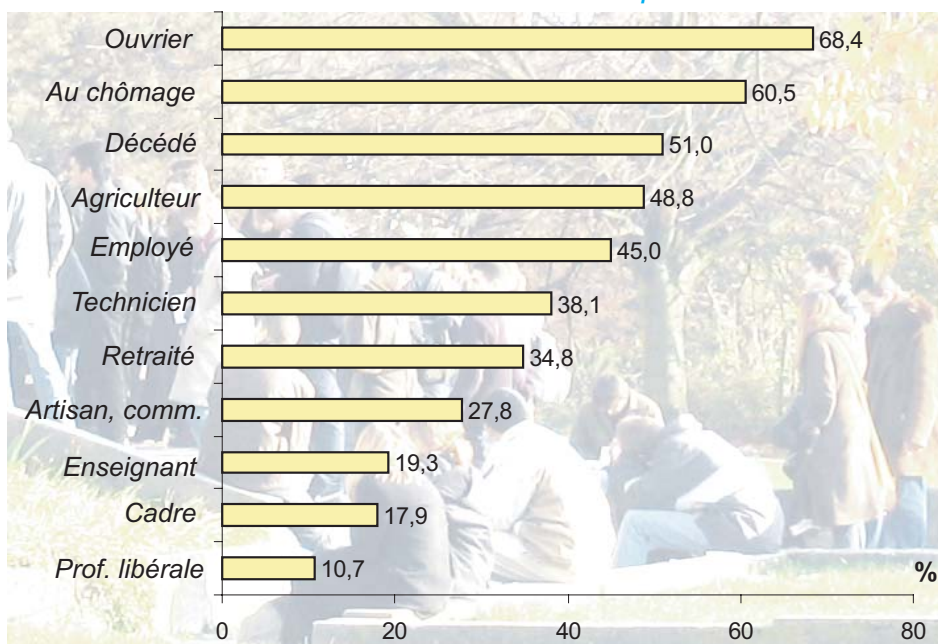


LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL

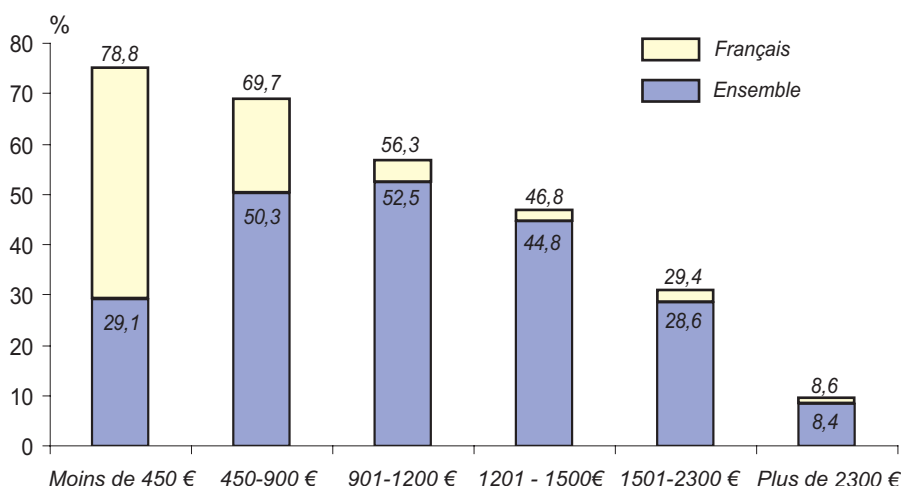
- Taux de boursiers sur critères sociaux selon la situation familiale des parents -



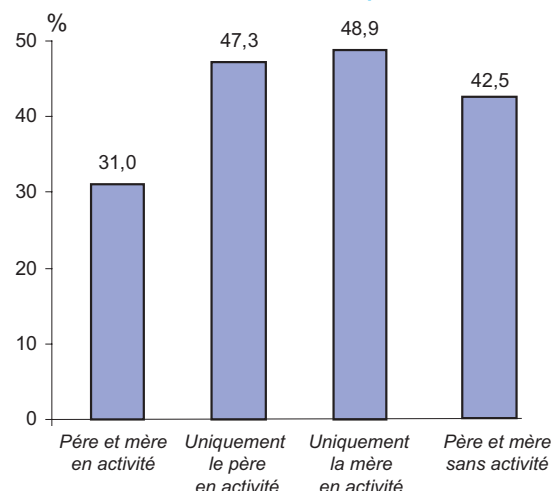
- Taux de boursiers sur critères sociaux selon la situation du père -



- Taux de boursiers sur critères sociaux selon le revenu mensuel net du père -



- Taux de boursiers sur critères sociaux selon l'activité des parents -



Les caractéristiques de l'origine sociale sont très discriminantes en terme d'obtention de bourses sur critères sociaux. Ainsi les étudiants dont les parents sont séparés ou divorcés sont deux fois plus nombreux à obtenir une bourse que les étudiants dont les parents sont mariés ou en couple.

De même, les étudiants dont le père appartient à la catégorie socioprofessionnelle "ouvrier" sont sept fois plus nombreux à être boursiers que ceux dont le père appartient aux "professions libérales".

41% des femmes obtiennent une bourse contre 35% des hommes.

2% DES ÉTUDIANTS ONT UNE BOURSE SUR CRITÈRES UNIVERSITAIRES

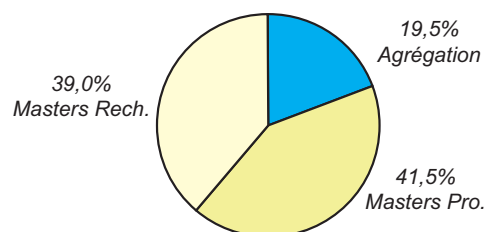
Les bourses sur critères universitaires sont des aides contingentées attribuées selon le mérite des candidats inscrits en Master ou agrégation.

Montant annuel des bourses sur critères universitaires :

Master professionnel et Master recherche : 3837 euros

Agrégation : 4138 euros

- Répartition des boursiers sur critères universitaires selon le diplôme d'inscription -

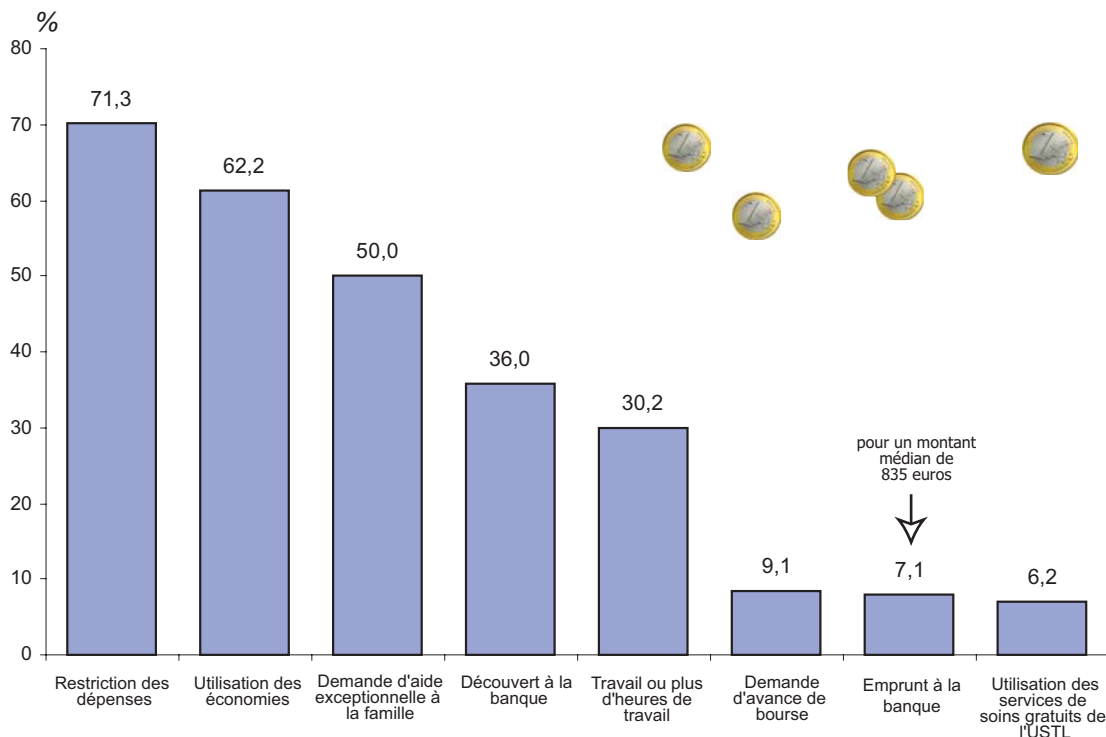


LES PROBLÈMES LIÉS AU VERSEMENT DE LA BOURSE

40% des étudiants bénéficient d'une bourse cette année : 38% une bourse sur critères sociaux (CROUS), 2% une bourse sur critères universitaires et moins de 1% une bourse d'Etat étranger.

Parmi les boursiers, 68% estiment avoir rencontré des difficultés financières dues au versement tardif (plusieurs mois) de la bourse par rapport à la rentrée universitaire.

- Parmi ceux ayant rencontré des difficultés financières en attendant le versement de la bourse, combien ont été dans les situations suivantes depuis la rentrée universitaire ? -



71% des étudiants qui estiment avoir rencontré des difficultés financières avant le versement de la bourse ont dû se restreindre dans leurs dépenses, 62% ont pioché dans leurs économies et 50% ont demandé une aide exceptionnelle à leur famille.

Les boursiers se plaignent du délai de versement de la bourse :

"Je n'ai reçu mes bourses et mon allocation logement qu'en janvier, depuis septembre j'ai dû puiser dans toutes mes économies (caution et frais divers), une fois celles-ci épuisées j'ai emprunté à mes parents (pour l'alimentation). Arrivée en janvier, tout m'a été restitué et ça allait mieux, cependant ces problèmes financiers m'ont ennuyée pendant 4 mois (la moitié de mon année scolaire), il m'a été difficile d'aborder mon année sereinement, ce qui s'est répercuté sur mes résultats."

Étudiante en 2e année DUT Génie biologique

"Le versement si tardif de la bourse... En sachant que si on loge chez un particulier il y a une caution qui représente 2 mois de loyer en général à avancer. De plus, avec l'arrivée tardive de l'avis définitif de bourse, train et métro sont à payer en totalité pendant quelque temps !"

Étudiante en L2 ST - MASS

Le fait que la bourse ne soit pas versée l'été met certains étudiants en difficulté :

"Je trouve qu'une bourse versée de novembre voire parfois de décembre (car on ne l'a jamais en octobre) à juin c'est très mal fait, on se retrouve de juillet à novembre sans rien, de juillet à septembre on peut travailler mais en octobre on reprend les cours et les horaires ne sont pas toujours compatibles avec un job donc on n'a aucun revenu à ce moment-là alors que l'on a toujours les mêmes frais voire plus avec la rentrée."

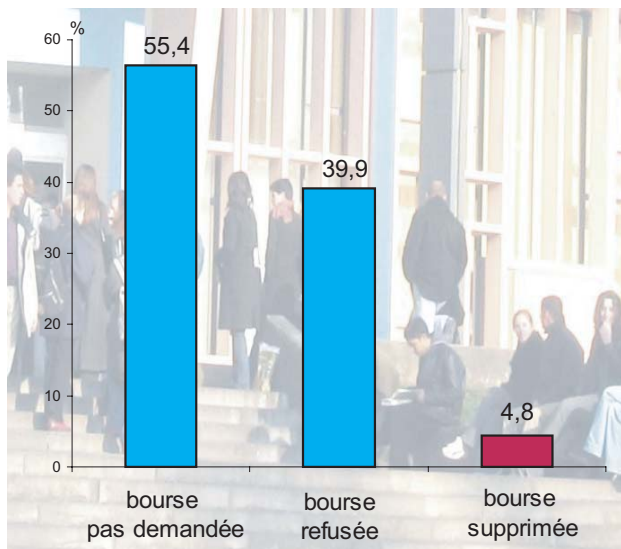
Étudiante en L3 ST - Terre planète vivante

"Il faudrait que la bourse soit aussi versée en juillet/août, car même si les cours sont finis les étudiants ont toujours un loyer à payer !"

Étudiante en L2 ST - Terre et biosphère

60% DES ÉTUDIANTS SONT DES NON BOURSIERS

Parmi ces non boursiers, 5% touchent néanmoins une aide financière. Il s'agit principalement d'exonération ou de remboursement de frais d'inscription (55 % des aides) et de prêts d'honneur (19%). De manière plus ponctuelle, il existe les aides des mairies, du département, de la région, des mutuelles, des entreprises.



55% des non boursiers n'ont pas fait de demande de bourse. Elle a été refusée pour 40% d'entre eux. Et pour les 5% restants, la bourse a été supprimée.

Quelles sont les raisons de cette suppression ?

Les répondants citent tout d'abord un redoublement (30% des raisons citées) (par exemple, une inscription pour la 3e fois en 1ère année ou une inscription pour la 2e fois en 3e cycle), l'augmentation des revenus parentaux (23%), la sortie d'un frère ou d'une sœur de l'enseignement supérieur (21%), un frère ou une sœur qui n'est plus à charge des parents (9%), un des parents qui a obtenu un emploi ou qui passe à temps plein (9%) et un déménagement géographique (9%).

Pour les étudiants dont la bourse a été supprimée, les difficultés financières se font ressentir :

"Certaines aides comme les bourses me semblent attribuées à un minimum de personnes, il m'est arrivé de dépasser le plafond des bourses (à l'échelon 0) de 40 euros ! Je n'ai donc pas eu le droit à être considérée comme boursière, ainsi j'ai dû payer les frais d'inscription en faculté, les frais de train, métro, et évidemment le logement, les livres scolaires, la nourriture..."

Étudiante en L2 ST - Terre et biosphère

"Il est normal que la condition sociale soit prise en compte dans l'octroi de bourse mais si l'on dépasse de peu le plafond, on se retrouve à avoir à notre charge de nombreux frais fixes alors que le surplus dont bénéficient les parents suite à une modification de leur statut ne sera pas perçu par l'étudiant. En général les étudiants sont obligés de travailler, les parents ne pouvant assurer leurs dépenses."

Étudiant en L3 SEG - Economie et Management des Entreprises

DES ÉTUDIANTS N'ONT PAS TOUCHÉ DE BOURSE CAR ILS ÉTAIENT À LA "LIMITE"

"Lorsque l'on n'a pas le droit de recevoir de bourse parce que nos parents sont juste au dessus de la limite, on doit tout payer (SNCF, Transpole, frais d'inscription), ce qui est très difficile. Lorsque l'on est boursier, on paye beaucoup moins de choses et en plus on reçoit de l'argent."

Étudiant en 3e année Polytech'Lille - IMA

"La répartition des aides financières est totalement inadmissible, dans le sens où les classes moyennes comme l'échelon 1 doivent survivre, car les parents ne sont pas riches, mais pas assez pauvres pour avoir une aide très acceptable comme aux échelons 3 à 5. Il est évident que les parents n'ont pas les moyens de donner la différence avec la bourse de l'échelon 5, ce qui apparemment serait si logique. Il ne fait pas bon appartenir aux classes moyennes..."

Étudiant en L3 ST - Biologie cellulaire et physiologie

"Selon moi, les critères d'admission de bourse ne sont pas valables car le calcul d'attribution ou non de la bourse se fait sur les revenus perçus par mes parents en 2003, or le montant de ces revenus a largement diminué depuis. Ainsi la demande de bourse m'a été refusée alors que j'en aurais eu bien besoin."

Étudiant en L1 ST - B

"Certains étudiants dont les parents ont 'peu de revenus' ont une meilleure situation financière grâce aux bourses qu'ils perçoivent, alors que d'autres dont les parents 'gagnent trop' pour pouvoir bénéficier de ces bourses sont obligés d'emprunter pour pouvoir faire des études."

Étudiant en 1ère année Polytech'Lille - Génie civil

"Le système des bourses du CROUS est basé sur des paliers de revenus des parents qui ne justifient pas du niveau financier des étudiants. Pour les non boursiers, il y a la non gratuité des transports, frais d'inscription et la non priorité aux résidences universitaires alors que les boursiers jouissent de cette gratuité qui s'ajoute à une somme d'argent (qui peut servir à couvrir un job d'été devenu négligeable à côté du montant distribué par le CROUS...)."

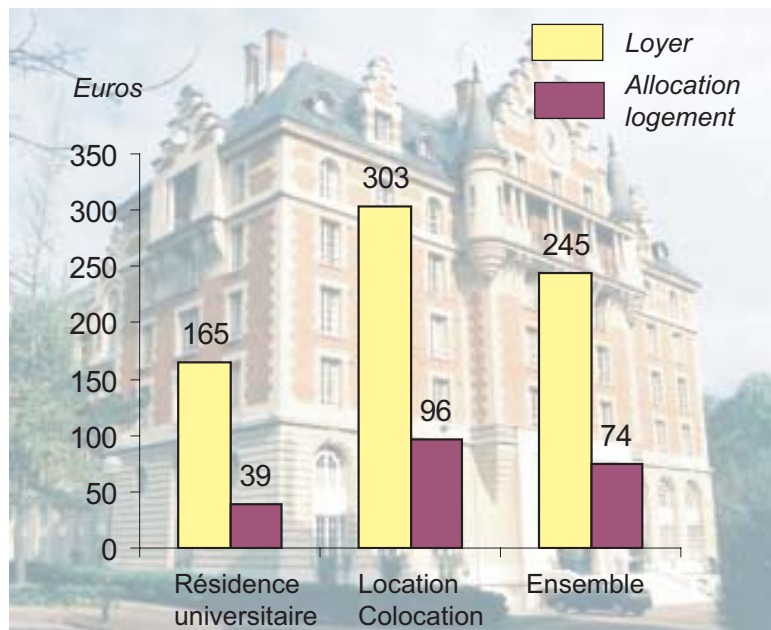
Étudiant en L3 ST - Sciences physiques et mathématiques

"Il existe des incohérences et des dysfonctionnements au niveau du système des bourses comme le décalage de deux ans par rapport aux ressources des parents. Des étudiants utilisent les bourses (souvent importantes), sans pour autant suivre les cours, alors que les étudiants à la limite du plancher n'ont aucune aide !"

Étudiante en L3 ST - Biologie organismes et populations

70% DES DÉCOHABITANTS REÇOIVENT UNE ALLOCATION LOGEMENT

- Montant mensuel moyen du loyer et de l'allocation logement pour les décohabitants -



Le loyer moyen en résidence universitaire est deux fois moins élevé (165 euros) que celui en location/colocation (303 euros).

Le montant de l'allocation logement représente en moyenne 24% du montant du loyer en résidence universitaire contre 32% en location colocation.

En résidence universitaire, le coût moyen mensuel pour se loger s'élève donc à 126 euros (loyer moins l'allocation logement), il est de 207 euros pour les logements en location-colocation.

"Je pense que la bourse devrait être réévaluée car bien qu'elle augmente légèrement chaque année, les loyers ont une augmentation plus importante ainsi que l'inflation."

Etudiant en Maîtrise IUP Commerce et vente

"Je trouve qu'il est inadmissible que les loyers des résidences universitaires augmentent de 6 euros chaque année ainsi que le restaurant universitaire qui prend 5 ou 10 cts d'euros ! Entre ma première année et ma dernière année à Lille, mon budget a augmenté de plus de 150 euros juste à cause de ça ! Les bourses, elles, n'ont pas augmenté je crois !"

Etudiant en 2e année DUT Chimie

L'AIDE FAMILIALE DIRECTE S'ÉLÈVE EN MOYENNE À 167 EUROS PAR MOIS

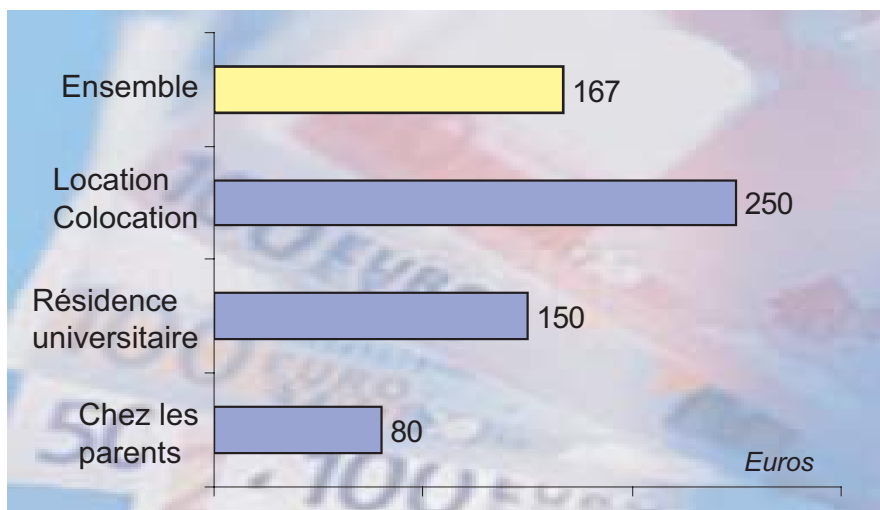
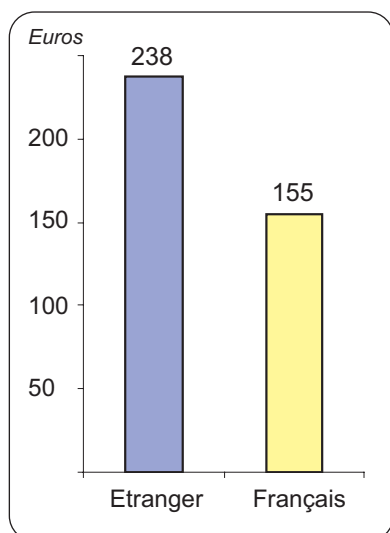
La valeur moyenne des sommes données par les parents ou la famille est de 167 euros par mois, avec un minimum de 0 euro et un maximum de 1200 euros (12% touchent plus de 400 euros).

Cette somme moyenne est différente selon l'origine sociale du père, ainsi un enfant dont le père appartient aux professions libérales reçoit 268 euros, un enfant de "cadre" reçoit 220 euros, un enfant "d'employé" 136 euros et un enfant "d'ouvrier" 93 euros.

Les étudiants habitant chez leurs parents reçoivent en moyenne 80 euros par mois contre 250 euros pour les décohabitants en location/colocation.

Les étudiants étrangers perçoivent plus de leur famille (238 euros en moyenne) que les français (155 euros).

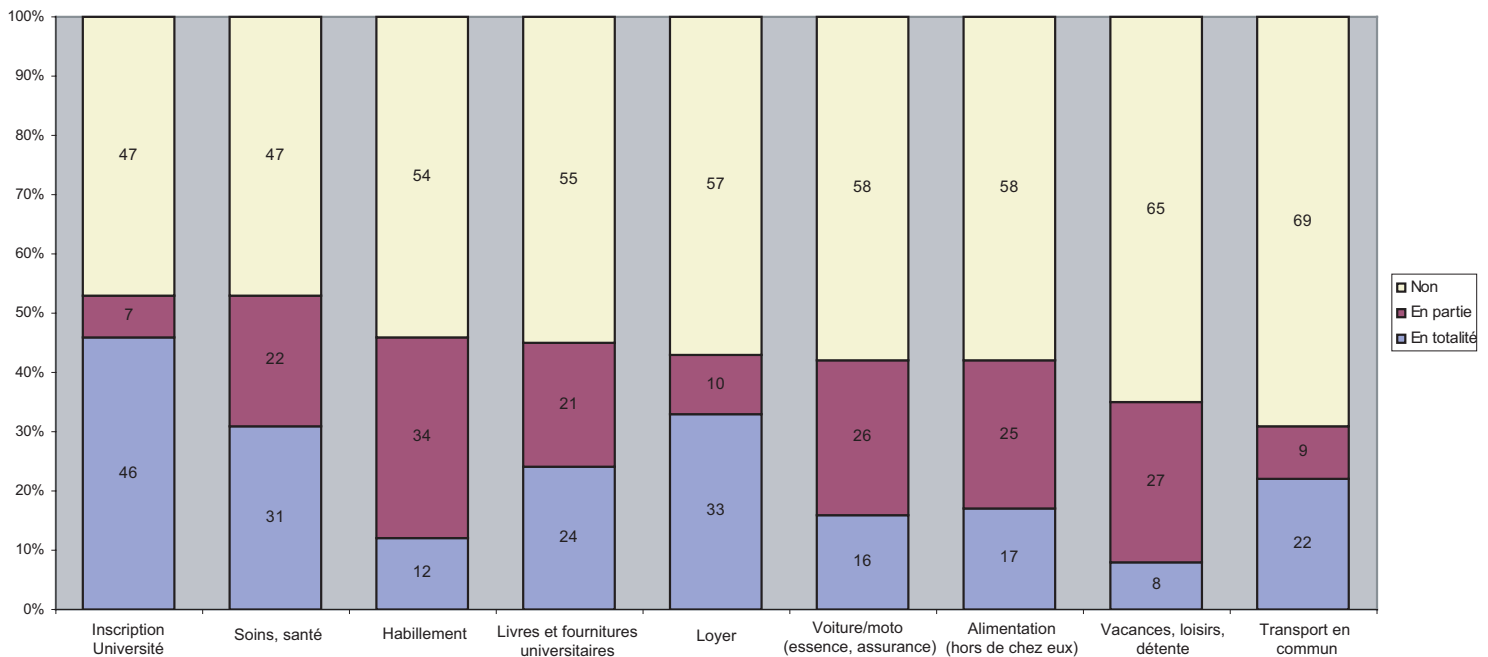
Les étudiants boursiers obtiennent 100 euros par mois d'aide de leur famille alors que les non boursiers perçoivent 211 euros.



L'AIDE FAMILIALE INDIRECTE SELON LE TYPE DE DÉPENSES

En plus de la somme mensuelle que peuvent verser les membres de la famille aux étudiants interrogés, des aides indirectes peuvent également être apportées, sous la forme de frais ou factures payés à la place de l'étudiant.

La famille paye-t-elle à la place de l'étudiant les frais suivants ?



Les frais d'inscription à l'Université et les frais en matière de soins et santé sont ceux qui sont les plus pris en charge par la famille de l'étudiant (53%), devant l'habillement (46%) et les livres et fournitures universitaires (45%). Par contre, les dépenses concernant les vacances/loisirs/détente et les transports en commun sont peu prises en charge par l'entourage de l'étudiant (35 et 31%).

Concernant les dépenses payées en totalité par la famille, on trouve l'inscription à l'Université (46%), devant le loyer (33%) et les dépenses en matière de soins et santé (31%). Les dépenses concernant les vacances/loisirs/détente et l'habillement sont celles qui sont les moins prises en charge totalement (8 et 12%).

Les étudiants ne sont pas toujours aidés financièrement par leurs parents :

"Ce n'est pas parce que nos parents ont de l'argent que nous en avons aussi."
Étudiante en L3 ST - Biologie organismes et populations

"Le CROUS ne prend pas en compte le fait que les parents n'ont pas forcément la possibilité de nous aider financièrement, et ce malgré leurs revenus (dettes, prêts à rembourser)."

Étudiant en L1 ST - A

"Pourquoi ne pas permettre aux étudiants qui le souhaitent de déclarer leurs propres revenus pour le calcul des bourses avec contrôle des versements des parents effectués sur le compte bancaire de l'étudiant ?"
Étudiant en L2 ST - Biologie organismes et populations

"Il est très difficile de se concentrer sur ses études lorsqu'on est préoccupé par des problèmes d'argent. On ne devrait pas se baser sur le revenu des parents pour les bourses sur critères sociaux lorsque l'étudiant vit seul. Il est vrai que les parents doivent payer les études de leurs enfants, selon la loi, cependant cela reste rare et même si en théorie les parents le peuvent, en pratique ça reste difficile !"

Étudiante en L3 ST - Terre et biosphère

"La situation financière de certains étudiants est largement catastrophique, tous les parents n'acceptent pas d'aider leurs enfants même s'ils en ont les moyens, préférant les voir rentrer dans la vie active et se débrouiller seuls. Il m'est arrivé de penser à laisser tomber mes études tellement mes conditions de vie étaient (et sont toujours) difficiles !"

Étudiante en M2 recherche Sociologie, ethnologie

31% JUGENT LEURS RESSOURCES FINANCIÈRES INSATISFAISANTES

L'analyse des correspondances multiples montre les résultats suivants :

- les étudiants qui jugent leurs ressources financières **satisfaisantes (23%)** sont caractérisés par le fait que le revenu mensuel du père dépasse les 1500 euros, qu'ils sont d'une origine sociale "cadre" ou "profession libérale" et que les parents sont mariés ou vivent maritalement. Les valeurs-tests montrent qu'il s'agit d'étudiants français non boursiers vivant chez leurs parents et qui n'ont jamais eu de découvert bancaire depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur.
- les étudiants qui jugent leurs ressources financières **acceptables (46%)** sont caractérisés par le fait d'être français, non boursiers et d'avoir un père dont le revenu mensuel moyen est de 901 à 1500 euros. Ils habitent chez leurs parents et l'origine sociale du père est "ouvrier" ou "profession intermédiaire".
- les étudiants qui jugent leurs ressources financières **insatisfaisantes (31%)** sont caractérisés par le fait qu'ils sont de nationalité étrangère et que leur père a un revenu mensuel inférieur à 450 euros et est au chômage. Ces étudiants habitent en résidence universitaire et déclarent avoir eu un découvert à la banque depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Aide en ligne du logiciel SPAD :

"Cette procédure effectue l'analyse des correspondances multiples d'un ensemble d'individus caractérisés par des variables nominales. Elle calcule les coordonnées factorielles des individus et des modalités. (...) Le listing fournit les coordonnées et valeurs-tests de toutes les modalités, actives et illustratives.

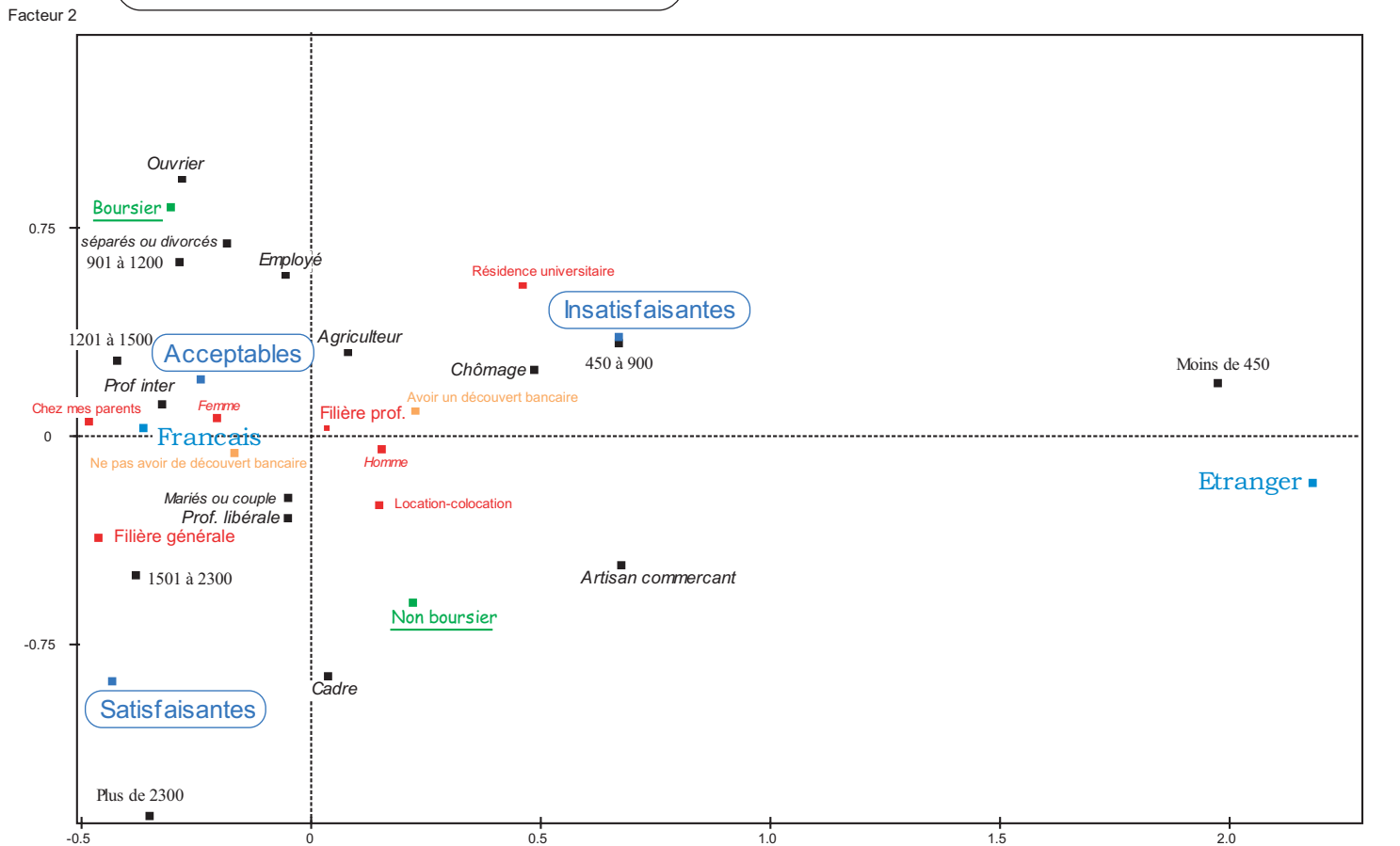
La procédure de description des facteurs de l'analyse constitue une aide à l'interprétation des facteurs issus d'une procédure d'analyse factorielle. Un facteur peut ainsi être rapidement et clairement décrit par les éléments les plus significatifs. Ces éléments pourront être les individus, les modalités, les variables continues, les fréquences, utilisés en tant qu'éléments actifs ou illustratifs dans l'analyse préalable. Les éléments caractéristiques sont classés selon leurs coordonnées. Les modalités peuvent être classées selon le critère statistique appelé "valeur-test".

Les valeurs-tests constituent un outil rapide pour le "débroussaillage" aussi bien des données brutes que des résultats des analyses factorielles ou des classifications. Dans les grands tableaux de données et pour la lecture des analyses multidimensionnelles complexes, le rangement des éléments par valeurs-tests décroissantes fait apparaître les traits saillants au premier coup d'œil, montre rapidement où sont les cohérences et permet l'accumulation progressive des connaissances."

Satisfaisantes		
Valeurs-tests	Caractéristiques	Variabes
11,58	Plus de 2300 euros	Revenu mensuel du père
9,36	Cadre	Sit prof. du père
7,90	Pas de découvert bancaire	Depuis début études sup
7,65	Français	Nationalité
7,19	Non boursier	Situation boursière
5,97	Autre cadre	Sit prof. du père
5,38	Mariés ou couple	Sit fam. des parents
5,28	Prof. libérale	Sit prof. du père
4,08	Chez mes parents	Logement
3,80	1501 à 2300	Revenu mensuel du père

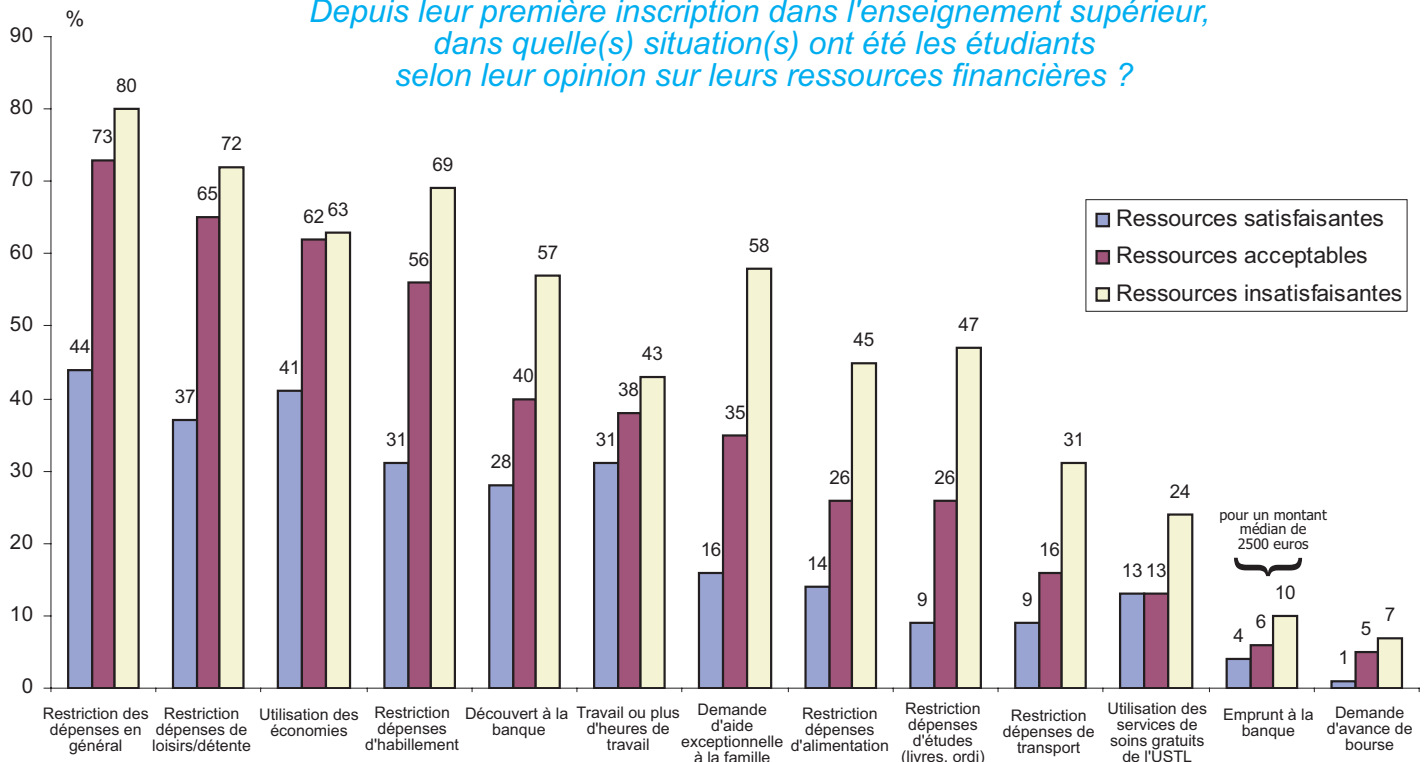
Acceptables		
Valeurs-tests	Caractéristiques	Variabes
5,85	Français	Nationalité
4,14	Non boursier	Situation boursière
3,68	Ouvrier	Sit prof. du père
3,30	Prof.intermédiaire	Sit prof. du père
2,87	901 à 1200	Revenu mensuel du père
2,79	1201 à 1500	Revenu mensuel du père
2,79	Chez mes parents	Logement

Insatisfaisantes		
Valeurs-tests	Caractéristiques	Variabes
12,03	Etranger	Nationalité
10,87	Moins de 450 euros	Revenu mensuel du père
9,37	Découvert bancaire	Depuis début études sup
4,99	Résidence universitaire	Logement
4,97	450 à 900 euros	Revenu mensuel du père
4,80	Chômage	Sit prof. du père



LES SITUATIONS FINANCIÈRES DEPUIS LE DÉBUT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

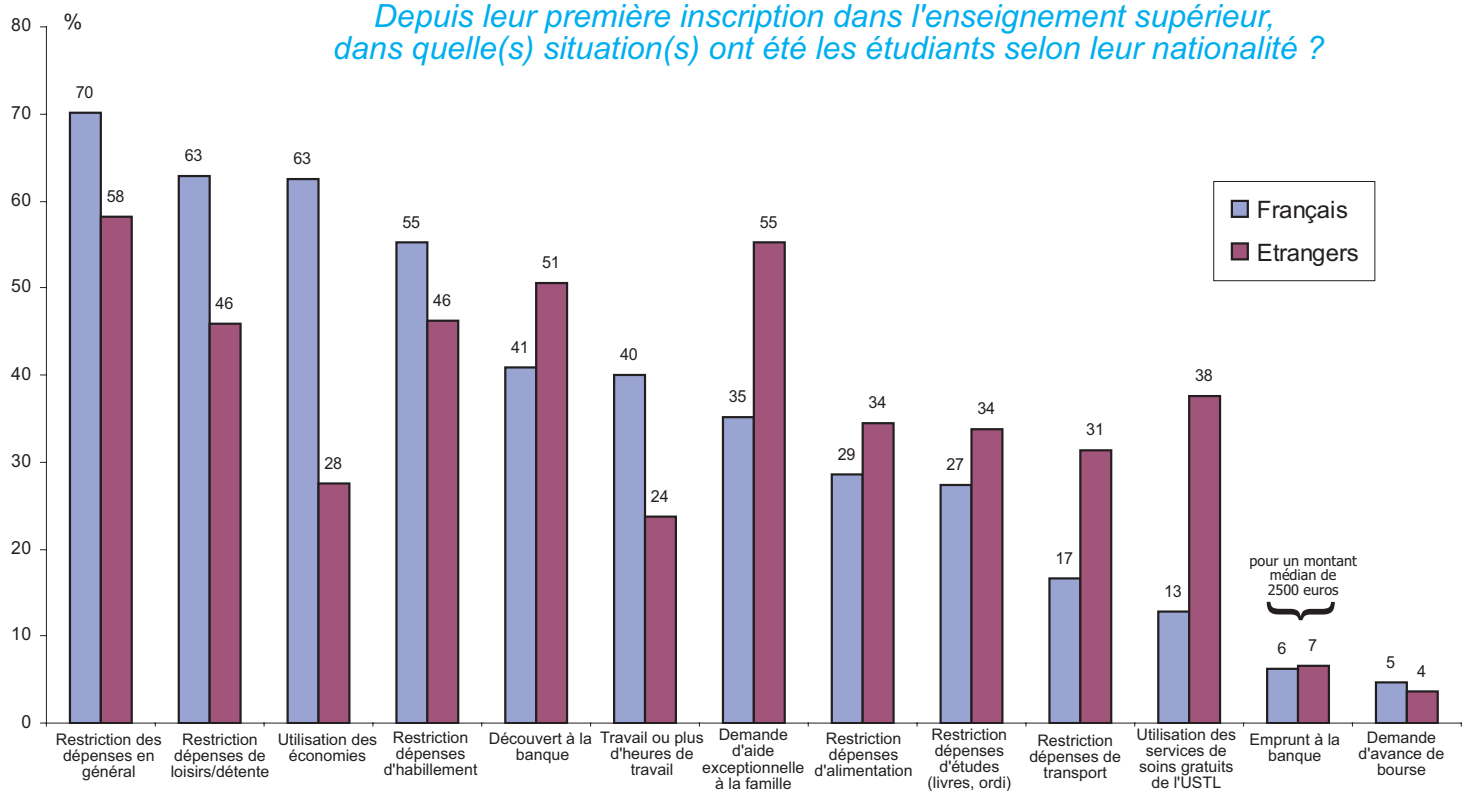
Depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur, dans quelle(s) situation(s) ont été les étudiants selon leur opinion sur leurs ressources financières ?



Plus les étudiants sont mécontents de leurs ressources financières et plus ils ont été dans des situations financières inconfortables depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, 80% de ceux qui jugent leurs ressources financières insatisfaisantes ont dû se restreindre dans leurs dépenses, contre 73% de ceux dont les ressources sont jugées acceptables et 44% de ceux qui estiment qu'elles sont satisfaisantes.

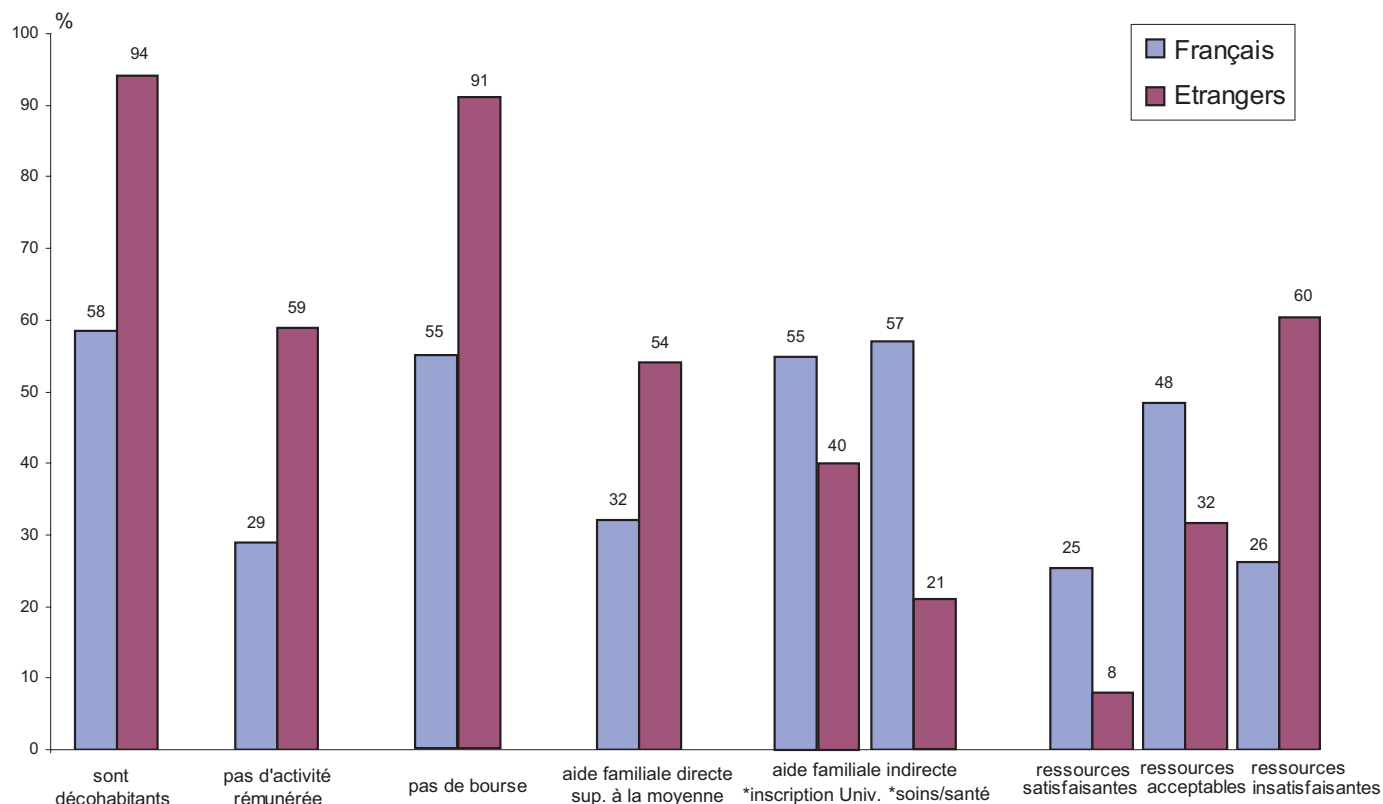
Depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur, dans quelle(s) situation(s) ont été les étudiants selon leur nationalité ?



Pour les étudiants français, la restriction des dépenses en général est la situation la plus fréquente (70% d'entre eux), devant la restriction des dépenses de loisirs/détente et l'utilisation des économies (63%). Pour les étudiants étrangers, la restriction des dépenses en général est également la situation la plus fréquente (58%) mais devant la demande d'aide exceptionnelle à la famille (55%) et le découvert à la banque (51%).

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les 338 répondants de nationalité étrangère se distinguent des 2021 répondants français sur de nombreux points. Tout d'abord, ils sont bien sûr plus souvent décohabitants (94% contre 58% des français). Ils sont 59% à ne pas avoir effectué d'activité rémunérée ni durant les dernières vacances d'été, ni depuis la rentrée (contre 29% des français) et 91% à ne toucher aucune bourse (contre 55% pour les étudiants français). Seuls 3% touchent une bourse d'Etat étranger. Ils sont 54% à toucher une aide familiale directe supérieure à la moyenne des 167 euros (contre 32% des français). L'aide familiale indirecte existe à 40% pour les frais d'inscription à l'Université (55% pour les français) et à 21% pour les dépenses en matière de soins/santé (contre 57% pour les français). Il n'est donc pas étonnant que 60% des étudiants étrangers jugent leurs ressources financières insatisfaisantes (contre 26% des français).



Certains étrangers sont dans des situations critiques et emploient des termes forts pour décrire leur situation :

"En tant qu'étudiant étranger, j'aimerais attirer votre attention sur une chose : la grande majorité des étudiants étrangers en France ne peuvent pas obtenir une bourse (ce qui semble un peu normal), cependant il est très difficile, voire impossible de trouver une activité rémunérée (un job) en respectant les lois et les contraintes, ce qui oblige pas mal d'étudiants étrangers à travailler au noir au risque de se faire expulser du pays."

Étudiant en maîtrise IUP Génie Mathématique Informatique

"J'essaye de trouver un travail, mais c'est difficile car je suis étrangère... Mes parents m'envoient un peu d'argent, mais cette année, je ne suis pas en train de vivre mais de **survivre**... Je n'ai pas de bourse ni de mon pays ni de France..."

Étudiante en L3 ST - EEA

"Je suis mécontent des conditions des étudiants étrangers qui n'ont pas droit aux bourses ni de leur Etat respectif ni de la France (ce qui est normal) mais du coup en France ils sont considérés comme non boursiers donc perdent beaucoup d'avantages sociaux !"

Étudiant en M1 ST - Micro-électronique, micro-technologies et télécommunications

"Etant un étudiant étranger, je ne reçois pas de bourse de mon pays mais c'est mes parents qui financent mes études avec mes 11 autres frères et soeurs. En France je ne vis pas mais j'essaie de **survivre** car il m'est arrivé des fois de dormir et d'aller en cours sans avoir mangé."

Étudiant en L1 ST - A

Le programme d'études sur les conditions financières des étudiants de Lille 1 va se poursuivre en 2005-2006 en se focalisant sur des catégories particulières d'aides ou de populations étudiantes.